

PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre 2023, le conseil municipal de SAINT-MARTIN-EN-VERCORS, dûment convoqué le 7 décembre 2023, s'est réuni à vingt heures trente en session ordinaire à la salle de réunion de la mairie de Saint-Martin-en-Vercors.

Membres en exercice : 10

Présents : 9

Présidence : Andrée SEQUIER

Conseillers municipaux : Jean VIGNON, Lionel DUSSERRE, Patricia MOTTIN, Jean-Christophe DYE, Jean-Marie GUILLET, Philippe DESFEUX, Sandrine BELLIER-BENISTAND, Lucie VALENTIN, Jean-Marie GUILLET

Excusée ayant donné pouvoir : Anaïs IDELON

Nombre de votants : 10

Secrétaire de séance : Patricia MOTTIN

Autre personne présente : Patricia VILLARD et Gwendoline DEROUX (secrétaires de mairie)

Andrée SEQUIER ouvre la séance et constate que le quorum est atteint, par conséquent la séance de ce conseil peut se tenir.

➔ **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 novembre 2023**

Le procès-verbal du conseil du 9 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

➔ **Délibérations**

- Décision modificative N°6 du budget communal 2023
 - Intégration au budget : projet de travaux d'amélioration thermique et fonctionnelle de la salle des fêtes
 - Intégration au budget : changement de la chaudière de l'atelier des services techniques

Voté à l'unanimité.

- Décision modificative N°1 du budget eau/assainissement 2023
 - Rajout des intérêts courus non échus

Voté à l'unanimité.

- Modification du tarif d'eau potable

Madame le Maire informe le conseil que suite à l'augmentation de la tarification électrique pour laquelle le réseau d'eau est concerné (pompage, surpresseur etc.) et au transfert de la compétence eau et assainissement en 2026 à la CCRV, les charges de fonctionnement de ce service vont augmenter de façon non négligeable.

C'est pourquoi il y a lieu de commencer une augmentation sensible de la tarification de l'eau à compter du 1^{er} janvier 2024.

Les nouveaux tarifs du service de distribution d'eau sont :

- Abonnement : 144 € HT / an
- Prix du m³ d'eau : 0.40 € HT jusqu'à 100 m³
- Prix du m³ d'eau : 0.12 € HT au-delà de 100 m³

Voté à l'unanimité.

- Renouvellement pour un an du bail précaire du local commercial situé sous l'hôtel du Vercors à Marjorie PUEL aux mêmes conditions.

Voté à l'unanimité.

- Vente fonds de commerce « Hôtel du Vercors »

Madame le Maire rappelle que la commune a acquis le fonds de commerce de l'Hôtel du Vercors. Afin de maintenir une activité commerciale d'hôtellerie restauration au cœur du village, Madame le Maire propose au conseil de revendre ce fonds de commerce pour un montant total de 30 000 €. Après étude de plusieurs candidatures, Madame le Maire propose de retenir la SARL « Des Huits Bœufs ».

En collaboration avec notre avocat, un nouveau bail est en cours de rédaction.

Voté à l'unanimité.

- Convention de soutien communes et groupement communaux pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus

Madame le Maire expose au conseil qu'il est proposé de signer une convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus proposée par Citeo (entreprise privée à but non lucratif) à destination de toutes les communes et groupements de communes à fiscalité propre ayant en charge le nettoyage des déchets. Cette convention a une durée de trois ans.

Voté à l'unanimité.

- Adhésion au nouveau règlement Compétence Efficacité Énergétique de Territoire d'Énergie Drôme - SDED

Gwendoline Deroux, secrétaire de mairie expose au conseil le nouveau règlement Compétence Efficacité Énergétique du SDED. Il est rappelé que la commune adhère à la compétence Efficacité Énergétique du SDED depuis 2018.

En plus de l'accompagnement aux projets et aides financières aux travaux d'économies d'énergies, le nouveau règlement du SDED permet l'accès à Enercompil qui est une plateforme numérique développée par le SDED qui assure le recueil et le suivi des consommations d'énergies du patrimoine communal.

L'adhésion au règlement actuel s'élève à 80 € par an soit 0.20 € par habitant. La cotisation au nouveau règlement passera à 0.50 € par habitant soit un montant total de 200 € par an.

Après concertation, les élus décident d'adhérer au nouveau règlement à partir du 1^{er} janvier 2024.

Voté à l'unanimité.

- Sinistre mairie

Madame le Maire rappelle au conseil que le bâtiment a subi en juillet et à l'automne 2023 un dégât d'orage, endommageant le placo dans le sas d'entrée. La commune a fait fonctionner son assurance et après rapport de l'expertise, les élus acceptent le remboursement alloué à ce dommage.

➔ Décisions

- La commune ne fait pas jouer son droit de préemption pour les ventes des parcelles D 546, F 53 et F 88.

- Jean-Christophe Dye, élu référent au PNRV informe le conseil que la seconde phase du projet de l'Atlas de la Biodiversité Communale a été lancée. Il est donc possible pour les communes qui le souhaitent de poursuivre ce projet. Pour la commune de St Martin, Jean-Christophe Dye propose suite à la demande des élèves de continuer le projet par la création d'une mare pédagogique sur l'Aire Terrestre Éducative de l'école primaire. Les élus valide cette proposition et valide une participation de 1000 € pour 2024.

Voté à l'unanimité.

- Accueil de loisirs des mercredis

Madame le Maire rappelle que la commune a décidé lors du conseil municipal du 23 mai 2023, de ne pas renouveler la convention avec la Maison de l'Aventure visant à aider financièrement les familles de la commune pour l'accueil périscolaire du mercredi matin de leurs enfants.

La Maison de l'Aventure a soumis une nouvelle proposition de convention pour adhésion de la commune à partir de janvier 2024.

Après concertation, les élus restent sur la décision prise précédemment.

Voté à l'unanimité.

➔ Questions diverses

- Transfert compétence eau et assainissement

Madame le Maire rappelle au conseil que le transfert eau et assainissement à la CCRV aura lieu en 2026. Afin de débiter le travail sur la mise en place de ce transfert, un ingénieur va être embauché et sera rémunéré à 50 % par la CCRV et 50 % par les communes.

- Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Madame le Maire informe le conseil que l'état a créé une prime de pouvoir d'achat à destination des agents de la fonction publique.

Pour les agents de la fonction publique territoriale, cette prime est totalement à charge de la collectivité et soumise aux cotisations. Sachant qu'il a déjà été pris en compte l'inflation lors de l'attribution des primes de fin d'année 2023, les élus décident de ne pas mettre en place cette prime exceptionnelle.

➔ Tour de table

- PNRV : Jean-Christophe Dye

Charte du PNRV : le PNRV et la CCRV organiseront le 23 janvier 2024 une réunion de présentation du projet de refonte de la charte du PNRV pour l'ensemble des conseils municipaux.

◦ **Collectif Part'Age** : Jean Vignon – Patricia Mottin

Lors de la dernière réunion du collectif Part'Age Isabelle Concessi, directrice du Centre social de La Paz a fait une présentation suite au retour des questionnaires remplis tout l'été par les personnes de plus de 65 ans habitant le Royans Vercors.

282 questionnaires ont été remplis sur une population estimée de 2300 personnes soit environ 12 %.

A noter une très belle participation sur Saint Martin en Vercors, 39 personnes ont répondu.

Profil des personnes : 62 % de femmes et 38 % d'hommes, 57 % vivent en couple et 37 % vivent seules. 91 % ne se sentent pas isolées et 90 % considèrent que leur logement est adapté. 76 % déclarent ne pas avoir de difficulté à se déplacer mais pour 24 % les déplacements sont assez à très difficiles.

Loisirs et occupations : télévision 91 %, lecture 77 %, activités manuelles et/ou sportives pour 50 à 60 % des répondants, petits enfants 48 %

◦ **Commission sociale** : Lucie Valentin

Les traditionnels colis de Noël offerts aux seniors ont été commandés à Passion Nature. La distribution de ces 67 colis est programmée en semaine 51.

Séance levée à 23h.